



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier

Poste no 2 : Dawn Eden

Poste no 3 : Pierre-Marie Smith

Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard, maire-suppléant

Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général  
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 4 : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2017.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.



No de résolution  
ou annulation

9. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2018.
10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ.
11. AUTORISATION DE SIGNATURE - CHANGEMENT AU BAIL DE LOCATION DU TERRAIN DE CAMPING.
12. OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.
13. PAIEMENT DE LA FACTURE 2015 À PLOMBERIE FORILLON.
14. CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017.
15. MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19).
16. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS.
17. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.
18. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout au point 18 - AFFAIRES NOUVELLES - de l'élément suivant :

A) FÊTES DE NOËL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 2017 est déposé.

Suite à ce dépôt,



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
13 novembre 2017 soit et est par les présentes  
accepté tel que présenté.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-  
RIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 8 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2017,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soumet  
pour approbation des membres du Conseil, le  
bordereau des déboursés pour la période du  
8 novembre au 6 décembre 2017, excluant les  
dépôts-salaires, qui s'élève à 488 419,54 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
8 novembre au 6 décembre 2017 soit et est accepté  
sous réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 455 à 512 ainsi que les prélèvements  
37 et 38 confirment le paiement des déboursés  
pour la période du 8 novembre au 6 décembre 2017  
et totalisant le montant de 488 419,54 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET  
DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2017.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre  
2017 est soumis pour approbation des membres du  
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au  
30 novembre 2017 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 novembre 2017 : 2 266 296,00 \$

**Dépenses :**

Au 30 novembre 2017 : 2 510 425,48 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au  
30 novembre 2017 soit et est accepté sous réserve  
de vérification par les membres du Conseil et par  
les vérificateurs externes.



No de résolution  
ou annotation

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 17-106 - ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2018.**

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Murdochville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018 au montant total de 1 163,46 \$, taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2018 et ce, pour un montant de 973,60 \$ + taxes, soit un montant total de 1 163,46 \$.

**10. RÉSOLUTION 17-107 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ.**

CONSIDÉRANT la facture CESA23953 de la firme PG Solution pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien du système comptable informatisé de la Ville de Murdochville pour l'année 2018, au montant de 6 670,00 \$ + taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien du système comptable informatisé pour l'année 2018 soit et est autorisé.

QUE le paiement de la facture CESA23953 au montant de 6 670,00 \$ + taxes applicables soit et est autorisé.

**11. RÉSOLUTION 17-108 - AUTORISATION DE SIGNATURE - CHANGEMENT AU BAIL DE LOCATION DU TERRAIN DE CAMPING.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville avait un bail avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location du terrain de camping du Centre de plein air du lac York, dossier 086150 00002, et que celui-ci



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

doit être transféré à  
l'entreprise Chic-Chac

CONSIDÉRANT QUE ce même ministère demande une  
résolution autorisant une  
personne à signer au nom de la  
Ville de Murdochville pour  
effectuer ce transfert.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN  
EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit  
et est autorisée à signer au nom de la Ville de  
Murdochville toute demande de changement à  
survenir au bail de location du terrain de  
camping (dossier 086150 00002).

**12. RÉSOLUTION 17-109 - OCTROI DU CONTRAT POUR LE  
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE  
TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle  
biologique des insectes piqueurs  
intervenu entre la firme GDG  
Environnement et la Ville de  
Murdochville a pris fin en 2017.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation  
faite par la Ville de  
Murdochville.

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :  
- GDG Environnement au montant  
de 106 754,29 \$, taxes  
incluses.

CONSIDÉRANT QUE la firme Produits forestiers Roy  
n'a pas déposé de soumission.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la  
soumission de la firme GDG Environnement ltée  
pour le contrôle biologique des insectes piqueurs  
sur le territoire de Murdochville pour l'année  
2018, et ce au montant de 106 754,29 \$, taxes  
incluses.

QUE la Ville de Murdochville autorise la firme  
G.D.G. Environnement à faire les demandes  
d'autorisation requises aux travaux de contrôle  
biologique des insectes piqueurs sur le  
territoire de Murdochville et ce, auprès des  
instances autorisées à les donner, à savoir le  
ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et de la lutte aux changements  
climatiques (MDDELCC).



No de résolution  
ou annotation

**13. RÉSOLUTION 17-110 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2015 À  
PLOMBERIE FORILLON.**

CONSIDÉRANT QUE l'isolation de la tuyauterie d'eau froide de l'aréna doit être isolée pour éviter le gel de celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE cette tuyauterie se trouve plus précisément sous les estrades de l'aréna.

CONSIDÉRANT QUE la facture 2015 de Plomberie Forillon relative à ce travail se chiffre à 6 306,36 \$, taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 2015 de Plomberie Forillon soit et est donnée.

**14. RÉSOLUTION 17-111 - CONCORDANCE ET COURTE  
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETTS AU  
MONTANT DE 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE  
19 DÉCEMBRE 2017.**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Murdochville souhaite emprunter, par billets, un montant total de 200 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt 17-372  
pour un montant de 200 000 \$.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt 17-372, la Ville de Murdochville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datée du 19 décembre 2017;



No de résolution  
ou annotation

- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et par le secrétaire-trésorier (greffier).
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
  - 2018 : 7 300.00 \$
  - 2019 : 7 600.00 \$
  - 2020 : 7 800.00 \$
  - 2021 : 8 000.00 \$
  - 2022 : 8 300.00 \$ (à payer)
  - 2022 : 161 000.00 \$ (à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévus dans le règlement d'emprunt 17-372 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2017) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou en partie du solde dû sur l'emprunt.

**15. RÉSOLUTION 17-112 - MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19).**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances.

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour et au nom de cette ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

## 16. RÉSOLUTION 17-113 - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS.

CONSIDÉRANT les données suivantes :

- Date d'ouverture des soumissions : 11 décembre 2017
- Heure d'ouverture des soumissions : 10 h 00
- Lieu d'ouverture des soumissions : Ministère des Finances du Québec
- Montant de l'emprunt : 200 000 \$
- Nombre de soumissions reçues : 3
- Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois
- Taux de coupon d'intérêt moyen : 3,0000 %
- Date d'émission : 19 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal" des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 19 décembre 2017, au montant de 200 000 \$.

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

### 1. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES

7 300 \$	3,00000 %	2018
7 600 \$	3,00000 %	2019
7 800 \$	3,00000 %	2020
8 000 \$	3,00000 %	2021
169 300 \$	3,00000 %	2022
Prix : 100,00000		Coût réel :
	3,00000 %	

### 2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

7 300 \$	2,00000 %	2018
7 600 \$	2,15000 %	2019
7 800 \$	2,35000 %	2020
8 000 \$	2,50000 %	2021





No de résolution  
ou annotation

169 300 \$	3,00000 %	2022
Prix : 98,01700		Coût réel :
	3,41142 %	

3. BANQUE ROYALE DU CANADA		
7 300 \$	3,44000 %	2018
7 600 \$	3,44000 %	2019
7 800 \$	3,44000 %	2020
8 000 \$	3,44000 %	2021
169 300 \$	3,44000 %	2022
Prix : 100,00000		Coût réel :
	3,44000 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 200 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 17-372. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**17. RÉSOLUTION 17-114 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe 2017.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont Copper le versement des sommes suivantes :



No de résolution  
ou annotation

- Centre d'action bénévole les Hauts-Bois (Panier de Noël) : 100 \$
- Centre d'action bénévole les Hauts-Bois (Location de salle pour le souper de l'amitié) : 100,60 \$
- Club Lions (Location de salle pour le déjeuner de Noël) : 100,60 \$
- Club Lions (Location de salle pour souper gastronomique bénéfice) : 100,60 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont-Miller le versement des sommes suivantes :

- Centre d'action bénévole les Hauts-Bois (Panier de Noël) : 100 \$
- Centre d'action bénévole les Hauts-Bois (Location de salle pour le souper de l'amitié) : 100,60 \$
- Club Lions (Location de salle pour le déjeuner de Noël) : 100,60 \$
- Club Lions (Location de salle pour souper gastronomique bénéfice) : 100,60 \$

#### 18. AFFAIRES NOUVELLES.

##### A) RÉSOLUTION 17-115 - FÊTES DE NOËL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QU' il est important que la Ville invite les élu(e)s et les employé(e)s pour souligner les fêtes de fins d'année.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise un budget de 400 \$ pour les préparatifs des fêtes de fin d'année.

#### 19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

#### 20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 19 h 35.

\_\_\_\_\_  
DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

\_\_\_\_\_  
JEAN-PIERRE CASSIVI  
Directeur général et  
greffier